

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération  
n° 2008.05.114**

**Convention relative à  
la participation de la  
ComAGA au  
fonctionnement de  
l'ADIL (Association  
Départementale  
d'information sur le  
Logement)**

**LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

**Excusé(s) :**

François NEBOUT, Françoise LAMANT

**Excusé(s) représenté(s) :**

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMAGA AU FONCTIONNEMENT DE L'ADIL (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)**

L'association départementale d'information sur le logement (ADIL) a pour mission principale d'offrir au public des informations et conseils gratuits dont l'objectivité est garantie. Sa compétence se situe dans les domaines juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.

L'ADIL permet de renseigner les particuliers sur leurs droits et leurs obligations et sur les solutions adaptées à leur situation personnelle.

Il s'agit principalement d'informations et de conseils de type :

- établissement d'un plan ou diagnostic pour l'accession à la propriété,
- prêts, subventions, primes aides spécifiques en matière d'habitat (allocation-logement, APL),
- contrat de construction, contrat de vente en l'état futur d'achèvement,
- assurance et garanties liées au logement,
- promesse de vente, actes de vente,
- permis de construire et règles d'urbanisme,
- droit de location,
- copropriété,
- droits de mutations et frais annexes,
- fiscalité (travaux, investissement locatif, revente...),
- relation avec les professionnels de l'immobilier.

En 2007, plus de 35,2% des personnes (soit 2 645 consultations) ayant eu recours aux services de l'ADIL étaient résidents sur le territoire communautaire.

L'ADIL sollicite la ComAGA afin de participer au fonctionnement général de l'association.

Il est proposé de reconduire le montant de la subvention allouée annuellement depuis 2005, soit 13 415 € pour l'exercice 2008.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.**

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 7 mai 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une participation de 13 415 € à l'ADIL de la Charente pour l'année 2008.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 6574 - sous fonction 70.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>04 juin 2008</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>05 juin 2008</b>